

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est donné que le Comité d'étude des demandes de démolition lors de sa réunion du 18 mars 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 11155, avenue Hébert, Montréal-Nord, étudiera la demande de démolition de l'immeuble suivant :

- **11036, avenue de Paris**

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut assister au Comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RGCA06-10-0010), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire de l'arrondissement :

Par courriel à l'adresse suivante : mn-greffe@montreal.ca

Par courrier à l'adresse suivante : Demande de démolition - 11036, avenue de Paris
À l'attention : Secrétaire d'arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5

La demande doit être reçue au plus tard le 12 mars 2026 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 2 mars 2026.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 2 mars 2026